



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE

*Extrait du registre de décisions du Président*

**En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 8 : passer les contrats avec les différents partenaires pour l'organisation de spectacles communautaires qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).**

Le Président de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge décide de signer le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'Agence Tandem Prod pour la fête de la voie verte qui aura lieu le 11 septembre 2022 à St Palais de Négrignac. Le montant de ce contrat est de 5.275€ TTC.

Fait à Jonzac

Le 23 MAI 2022

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge**  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,  
le Vice-Président,  
M. Jean-Michel RAPITEAU